

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2013

L'an deux mille treize, le vingt cinq Juillet, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
1	43	Demande de subvention Conseil Régional et Conseil Général	Demande de subvention au Conseil Régional et Conseil Général pour projet salle judo	
2	44	Demande de participation RPI	Demande de participation à la Commune de St Seurin de Prats dans le cadre du RPI	
3	45	Choix architecte toiture Eglise	Choix de l'architecte pour travaux Eglise	
4	46	Encaissement chèque	Encaissement chèque TOTAL GAZ pour gaz salle des fêtes	
5	47	Encaissement chèque	Encaissement chèque TOTAL GAZ Pour gaz Mairie	
6	48	Délivrance photocopies couleurs aux associations	Délivrance photocopies couleurs aux associations	
7	49	Heures complémentaires Adjoint technique	Heures complémentaires adjoint technique	
8	50	Rapport prix et qualité du service public SPANC Montaigne	Rapport sur le prix et la qualité du service public pour le SPANC Montaigne en Montravel	
9	51	Rapport prix et qualité du service public SPANC Gurson	Rapport sur le prix et la qualité du service public pour le SPANC Gurson	
10	52	Redevance occupation domaine public SDE 24	Redevance occupation domaine public SDE 24	
11	53	Conseil communautaire CDC Montaigne Gurson	Composition du Conseil Communautaire Montaigne Gurson	
12	54	Rappel sur paies et indemnités	Rappel sur paies et indemnités suite à erreur paramétrage logiciel	
13	55	Création emploi adjoint technique cantine	Création emploi adjoint technique 2 ^{ème} classe cantine scolaire	

L'an deux mille treize, le vingt cinq juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de

l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 19 juillet 2013.

Etaient présents : Daniel LACHAIZE, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Claude ROUCHEYROLLE, Annick KOURLATE, Jacques BERTHET, Marie-Pierre POUGET, Michel CARPENTIER, Alain BATAÇ, Marie-José GUERIN

Absents excusés : Florentine POUCHIN N'GAPELE, Franck POURTAL, Hélène GUISET, Marie-France AUDET, Josiane MANZANAS

Absent non excusé : néant

Procurations : Mme POUCHIN N'GAPELE à M. BERTHET

Mme GUISET à M. LANSADE

Mme AUDET à M. LACHAIZE

Mme MANZANAS à Mme KOURLATE

M. POURTAL à M. FAVRETTO

Secrétaire de séance : Mme KOURLATE Annick

Approbation du procès-verbal

Le Maire soumet à l'assemblée le compte rendu de la réunion du 13 juin 2013 pour approbation. Aucune remarque n'est apportée sur le compte rendu et celui-ci est adopté à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour

- Délibérations :
 - Demande de subvention pour le projet de salle de judo auprès du Conseil Régional, du Conseil Général (services des sports) et du Député
 - Demande de participation à la Commune de St Seurin de Prats dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)
 - Choix définitif de l'Architecte, Maître d'œuvre pour les travaux de toiture à l'Eglise
 - Encaissement chèque TOTAL GAZ pour Salle des Fêtes
 - Encaissement chèque TOTAL GAZ pour Mairie
 - Décision concernant la délivrance des photocopies couleurs aux associations
 - Heures complémentaires adjoint technique
 - Rapport sur le prix et la qualité du service public SPANC Montaigne en Montravel
 - Rapport sur le prix et la qualité du service public SPANC du Gursonnais
 - Redevance d'occupation du domaine public SDE 24
 - Composition du Conseil Communautaire CDC Montaigne et Gurson
 - Rappel suite à changement de logiciel
 - Création emploi adjoint technique 2^{ème} classe cantine scolaire
- Information
 - Compte rendu de l'entrevue de M. le Maire avec M. le Sous-Préfet
- Commissions et Syndicats
 - Commission des bâtiments : Eglise et Logements Reynaud
 - Compte rendu du dernier conseil communautaire

- Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE SALLE DE JUDO AUPRES DU CONSEIL REGIONAL, DU CONSEIL GENERAL (SERVICES DES SPORTS) ET DU DEPUTE

Délibération

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la programmation budgétaire de l'aménagement d'une salle de judo et de ses annexes (salles multi-activités) dans les anciennes granges de l'immeuble REYNAUD.

Afin d'aider au financement de cette opération Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander l'obtention d'une aide financière :

- de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2014,
- de l'Etat dans le cadre de la réserve parlementaire
- du Conseil Général dans le cadre du Contrat d'Objectif 2012- 2013-2014 et du service des sports,
- de la CDCI dans le cadre des fonds de concours 2013- 2014
- du Conseil Régional dans le cadre de l'aide aux équipements sportifs.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

-coût estimatif des travaux HT	: 359 000 €
-DETR 22%	: 82 200 €
-Conseil Général C.O + services des sports 20%	: 71 800 €
-CDCI 15 %	: 53 850 €
- Reserve Parlementaire	: 5 000 €
-Conseil Régional 20 %	: 71 800 €
*Participation de la Commune	: 79 350 €
* Honoraires SPS et BC	: 35 000 €
* Prêt relais TVA	: 70 000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve le plan de financement
- Dit que les travaux débuteront dès la réception du permis de construire
- Confie au Maire la charge d'effectuer les démarches nécessaires auprès des différents financeurs.

DEMANDE DE PARTICIPATION A LA COMMUNE DE ST SEURIN DE PRATS DANS LE CADRE DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI)

Délibération

Dans le cadre du regroupement pédagogique intercommunal, le Maire indique au Conseil Municipal que la décision de scolariser les petits de 2 ans entraîne des conséquences budgétaires importantes, seulement supportées par la Commune de Montcaret, compte tenu que c'est notre Commune qui accueille la section maternelle (lieux adaptés, matériel, ATSEM).

Cette décision a été prise pour éviter la fermeture d'une classe dans le RPI Montcaret- St Seurin de Prats.

Aussi grâce à cela la Commune de St Seurin de Prats conservera ses deux classes CM1/CM2 à la rentrée scolaire 2012/2013 ;

A ce titre, le Conseil Municipal demande à la Municipalité de St Seurin de Prats de participer dorénavant annuellement aux frais de fonctionnement des maternelles, car depuis le 1^{er} septembre 1991, date de la création du RPI, aucune participation de la Commune de St Seurin de Prats n'a été allouée à Montcaret, excepté lors de l'embauche de la seconde ATSEM.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à 14 Voix POUR et 1 CONTRE cette demande.

Madame GUERIN pense que la participation de ST SEURIN DE PRATS ne se justifie pas car la Commune de MONTCARET n'a pas participé aux travaux de l'Ecole de ST SEURIN et de plus, l'école a préinscrit pour la classe des tout-petits, des enfants hors RPI (LAMOTHE PINEUILH GENSAC).

Les autres membres du Conseil Municipal pensent, au contraire, que c'est le principe même du Regroupement Pédagogique.

CHOIX DEFINITIF DE L'ARCHITECTE, MAITRE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE TOITURE A L'EGLISE

Délibération

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu, avec la Commission des Bâtiments, les deux Architectes retenus lors de la dernière réunion pour la maîtrise d'œuvre des travaux de toiture à l'Eglise.

L'Architecte E. BALLON propose une prestation complète incluant un état des lieux détaillé pour 7 000 € HT.

La Gare d'Architecture, représenté par Monsieur JOUDINAUD, propose une prestation simplifiée mais suffisante pour 4 800 € HT.

Le Maire précise que Monsieur JOUDINAUD, s'il était retenu, souhaite que le diagnostic soit réalisé au mois d'Octobre afin de bénéficier des subventions de la DRAC sur l'exercice 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal choisit La Gare d'architecte à 11 Voix POUR et 1 Voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS

ENCAISSEMENT CHEQUE TOTAL GAZ SALLE DES FETES

Délibération

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat avec TOTAL GAZ pour la fourniture de combustible faisait état d'une remise de 1 780 € à la 1^{ère} livraison.

Or, le coût de la première livraison de gaz s'est révélé inférieur à la remise.

Aussi, un chèque complémentaire de 249,13 € est envoyé par la Sté TOTAL GAZ pour solder la remise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'encaissement de ce chèque.

ENCAISSEMENT CHEQUE TOTAL GAZ MAIRIE

Délibération

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat avec TOTAL GAZ pour la fourniture de combustible faisait état d'une remise de 1 780 € à la 1^{ère} livraison.

Or, le coût de la première livraison de gaz s'est révélée inférieur à la remise.

Aussi, un chèque complémentaire de 258,03 € est envoyé par la Sté TOTAL GAZ pour solder la remise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'encaissement de ce chèque.

DECISION CONCERNANT LA DELIVRANCE DES PHOTOCOPIES COULEURS AUX ASSOCIATIONS

Délibération

Les associations de Montcaret sollicitent l'autorisation d'obtenir des photocopies couleurs moyennant finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que les copies couleurs seront accessibles aux particuliers et aux associations en fonctions du tarif suivant :

- A4 Recto : 0.25€
- A4 Recto-Verso : 0.50€
- A3 Recto : 0.45€
- A3 Recto-Verso : 0.90€

Les tarifs noir et blanc restent inchangés.

HEURES COMPLEMENTAIRES ADJOINT TECHNIQUE

Délibération

Compte tenu de la décision d'accepter les enfants de 2 ans à l'école, des travaux urgents d'aménagement pour la rentrée scolaire de Septembre nécessitent l'emploi à temps plein de l'agent d'entretien embauché à 20 h/ semaine.

Aussi, le Conseil Municipal accepte de payer 15 h complémentaires par semaine à cet agent du 01 juillet au 09 Août 2013.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC SPANC MONTAIGNE EN MONTRAVEL

Délibération

Le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) Montaigne en Montravel pour l'année 2012 a été communiqué aux Communes.

Ce rapport sera présenté à tout requérant au secrétariat de la Mairie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré prend acte de ce rapport.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC SPANC GURSONNAIS

Délibération

Le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) du Guronnais pour l'année 2012 a été communiqué aux Communes.

Ce rapport sera présenté à tout requérant au secrétariat de la Mairie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré prend acte de ce rapport.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SDE 24

Délibération

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public due annuellement par les gestionnaires des réseaux électriques.

Le SDE 24 a communiqué que le taux plafond de cette redevance est affecté, pour l'année 2013 d'une augmentation de 2,85 % par rapport à 2012, ce qui représente la somme de 193 € pour les Communes de moins de 2000 habitants, conformément à l'article 2322-4 du Code Général des Collectivités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime accepte cette redevance.

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération

Vu la loi N° 2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des Collectivités Territoriales (loi RCT) qui prévoit dans son article 83-II qu'au plus tard 6 mois avant le 31 décembre de l'année précédent celle du prochain renouvellement général des conseils municipaux, il soit procédé à la composition du conseil communautaire selon les modalités prévues à l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Vu le courrier de Monsieur le Préfet du 31 mars 2013 qui précise que la composition peut se faire par accord amiable, à la majorité des 2/3 au moins des conseils municipaux représentant la moitié de la population totale des communes concernées ou de la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population, en respectant les trois conditions ci-après :

- la répartition des sièges tient compte de la population de chaque commune
- chaque commune dispose au moins d'un siège
- le nombre de siège de calcul automatique prévues à l'article L 5211-6-1 III et IV du CGCT

Monsieur le Maire propose de reconduire la composition telle qu'elle avait été définie lors de la création de la Communauté de Commune Montaigne Montravel et Gurson, soit :

- 3 délégués pour les communes entre 1001 et 1500 habitants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition ci-dessus à 13 Voix POUR et 1 Voix CONTRE et 1 ABSTENTION.

RAPPEL SUITE A CHANGEMENT DE LOGICIEL

Délibération

Suite à la mise en place du nouveau logiciel de la Mairie, des erreurs de paramétrage de l'ancien logiciel ont été constatées, en particulier sur les paies du personnel et les indemnités des élus (IRCANTEC, charges CAE, heures supplémentaires, retenue à la source)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux rappels et aux demandes de remboursement selon le cas, nécessaire à la rectification de ces erreurs.

CREATION EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE CANTINE SCOLAIRE

Délibération

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est souhaitable de créer un emploi d'aide cuisinière à la cantine scolaire.

Les fonctions attachées à cet emploi seraient les suivantes :

- Surveillance et encadrement des enfants à la cantine scolaire

- Préparation des repas et entretien des locaux

Il précise que cet emploi pourrait être occupé par un fonctionnaire du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux 2^{ème} classe.

Il propose de modifier le tableau des emplois communaux à compter du 01 avril 2011 pour intégrer la création demandée.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le précédent tableau des emplois communaux adopté par le Conseil Municipal le

DECIDE :

A- Les effectifs du personnel communal sont fixés comme suit :

EMPLOIS	EFFECTIFS	DUREE HEBDO	FONCTIONS	CADRE D'EMPLOIS DES FONCTIONNAIRES POUVANT OCCUPER LES EMPLOIS
SECRETAIRE DE MAIRIE	1	35	-Préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil Municipal -finances	SECRETAIRE DE MAIRIE
REDACTEUR	1	35	-accueil du public -secrétariat	REDACTEUR TERRITORIAL
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL 2° CLASSE	1	17H30	-assure la relation avec le public pour les transactions de l'Agence Postale Communale (courrier, opérations financières de dépannage)	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL CONTRACTUEL
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2° CLASSE	1	35	-entretien des voies et des chemins -entretien du cimetière -entretien des bâtiments	ADJOINTS TECHNIQUE TERRITORIAL
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 1 ^{ère} CLASSE	1	33	-préparation des repas, des menus, des commandes -ménage des locaux	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
ATSEM 2° CLASSE PRINCIPALE	1	34 H 05	-assistance à l'enseignant classe maternelle -entretien des locaux	ATSEM PRINCIPALE
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2° CLASSE	1	35	-entretien des locaux scolaires	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
ADJOINT	1	22	-surveillance de la	ADJOINT TECHNIQUE

TECHNIQUE TERRITORIAL 2° CLASSE			garderie scolaire -entretien des locaux Mairie et salle des fêtes	TERRITORIAL
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2° CLASSE	1	17 H 30	-surveillance de la garderie scolaire -entretien des locaux Mairie et salle des fêtes	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL CONTRACTUEL
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2° CLASSE	1	17H30	-préparation des repas -surveillance des enfants à la cantine -entretien des locaux	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL CONTRACTUEL

INFORMATION

Compte rendu de l'entrevue de M. le Maire avec M. le Sous-Préfet

Le Maire informe le Conseil que la subvention DETR escomptée pour l'aménagement de la Salle de Judo sera octroyée sur l'année 2014, pour un montant de 82 200 € ; qui pourrait être revu à la hausse en fonction des disponibilités de cette enveloppe en 2014.

De plus, un effort supplémentaire sera demandé à la Communauté de Communes sur les Fonds de Concours, compte tenu du caractère intercommunal de cet investissement.

COMMISSIONS ET SYNDICATS

Commission des bâtiments

La Commission des Bâtiments fait le point sur l'avancée des travaux des logements Reynaud. Les travaux de la Classe Maternelle nécessitent la pose de 4 M2 de carrelage mural, un devis a été demandé à l'entreprise BOUILLON qui propose de réaliser ce travail à 37 € H.T le mètre carré. Le Maire précise que la fourniture de carrelage a été aimablement offerte par l'Institutrice de cette classe. Le Conseil Municipal est sensible à ce geste et la remercie vivement.

SDE24

Monsieur BERTHET énumère les projets des travaux du Syndicat d'Electrification pour les prochains programmes.

Monsieur FAVRETTO indique que les microcoupures se multiplient à nouveau sur l'ensemble du territoire de la Commune. Il propose de lancer une nouvelle pétition afin de sensibiliser les responsables.

ADOS

Madame POUGET informe le Conseil Municipal des activités organisées avec les ados : une journée de pêche à l'étang de LAMOTHE MONTRAVEL, qui remporta un vif succès.

MUSEE

Le Maire rend compte des travaux exécutés pour comprendre d'où viennent les infiltrations d'eau au Musée. (ouverture de canalisation, SANITRA). Un devis a été demandé à l'entreprise BOURNET. D'autres entreprises seront contactées.

CIMETIERE

Le Maire évoque le problème de la menace d'effondrement du mur du cimetière, coté droit. Il est envisagé la dépose du mur jusqu'au nouveau cimetière qui sera remplacé par une clôture grillagée assortie de drains d'évacuation des eaux. Un devis sera demandé pour l'ensemble de ces travaux.

PROJET PHOTOVOLTAIQUE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un propriétaire de la Commune qui envisage la mise en place d'une ferme photovoltaïque dans la plaine. Le projet est à l'étude.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur LANSADE indique que la CDC a attribué le Lot paysager de ECOPOLE pour la somme de 213 340 €, soit le double du montant prévu. Cette décision a été adoptée avec seulement 2 Voix CONTRE (LANSADE FAVRETTO) et 6 ABSTENTIONS.

USTOM.REDEVANCE INCITATIVE

Mme KOURLATE indique qu'à la dernière réunion de l'USTOM, la grille tarifaire a été revue à la baisse et le nombre des levées inclus dans le forfait étendu à 18 fois par an.

4^{ème} TRANCHE D'ASSAINISSEMENT

Le Maire informe le Conseil que les subventions nécessaires à la réalisation des travaux sont attribuées à notre Commune (Conseil Général, Adour Garonne). Une prise de contact avec le maître d'œuvre dans les jours prochains, fixera le début des travaux.

PANNEAUX D'INTERPRETATION

Le SD24 a reçu les panneaux d'interprétation qui seront présentés aux délégués , mercredi prochain.

COMMISSION DES RUES

La Commission se réunira prochainement pour dénombrer les plaques de rues et les numéros, afin de passer commande avant la fin de l'année.

QUESTIONS DIVERSES

Madame KOURLATE demande qu'un STOP soit mis en place à la sortie du lotissement de la Petite Borie.

Prochaine réunion : Jeudi 12 Septembre 2013 à 20 h 30 .

La séance est levée à 11H

Le Maire,

Daniel LACHAIZE	
-----------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Thierry LANSADE		Hélène GUISET	absente
Jean-Luc FAVRETTO		Marie-France AUDET	absente
Claude ROUCHEYROLLE		Marie-Pierre POUGET	
Annick KOURLATE		Florentine POUCHIN N'GAPELE	absente
Josiane MANZANAS	absente	Marie-José GUERIN	
Jacques BERTHET		Alain BATAC	
Franck POURTAL	absent	Michel CARPENTIER	